



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 22775

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les moyens mis en oeuvre en faveur du plan de lutte contre le cancer. Au-delà des engagements pris par le Président de la République dont chacun doit légitimement se féliciter, cette nécessaire démarche, qui s'inscrit dans le droit fil de la politique de santé publique ambitieuse mise en place ces dernières années dans notre pays, doit s'accompagner d'une nouvelle mobilisation de moyens humains et matériels qui soit à la mesure de l'action prioritaire exemplaire que nécessite la lutte contre le cancer. Or, malgré ces récentes annonces, force est de reconnaître que le doute subsiste encore aujourd'hui sur la réalité des financements qui seront véritablement consacrés à la mise en oeuvre de ce plan national et à sa concrétisation. Aussi, au moment où la collectivité nationale déclare une mobilisation contre le cancer, mais dans l'absence d'une présentation claire du budget et de la comptabilité précise des dépenses engagées par l'Etat et par la sécurité sociale dans la lutte contre le cancer, et dans la mesure où la volonté affichée d'augmenter les crédits de la recherche contre le cancer semble peu cohérente avec la diminution de 30 % sur 18 mois du budget de la recherche, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement quant aux moyens humains et financiers qui seront réellement et concrètement consacrés à la politique ambitieuse de soins, de dépistage, de prévention et de recherche qui doit nécessairement être mise en oeuvre dans le cadre du plan cancer pour notre pays.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22775

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5960